

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 30 SEP. 2021

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_97-DE

2021-97 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES FLUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES DE VERRE, CARTONS ET MULTIMATÉRIAUX



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 septembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET *procuration*

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Julie MONTCOUQUIOL

Date d'affichage : 30 SEP. 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES FLUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES DE VERRE, CARTONS ET MULTIMATÉRIAUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

30 SEP 2021

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_97-DE

2021-97 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES FLUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES DE VERRE, CARTONS ET MULTIMATERIAUX

ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES FLUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES DE VERRE, CARTONS ET MULTIMATERIAUX

Monsieur le Président expose qu'en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique, il a organisé une consultation en appel d'offres ouvert afin de choisir les entreprises qui assureront les prestations de collecte, transport et traitement des flux issus des collectes sélectives de verre, cartons et multi-matériaux sur le territoire de la Communauté de Communes. Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Il indique que la consultation est décomposée en quatre lots comme suit :

- Lot 1 : Collecte, transport et rechargement du verre
- Lot 2 : Collecte et transport des matériaux recyclables issus du flux multi-matériaux
- Lot 3 : Collecte et transport des cartons
- Lot 4 : Tri et conditionnement des matériaux recyclables issus de la collecte sélective hors verre

Chaque lot est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification, reconductible 3 fois tacitement pour une durée respective de 12 mois (soit 4 ans au total). Toutefois, en raison de l'évolution des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, la durée du lot n°4 court de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021. Ce lot est reconductible 1 fois tacitement pour une durée respective de 12 mois.

Les montants maximums annuels des lots n°1 à 3 sont fixés de la façon suivante :

- Lot 1 : 50 000 € HT (200 000 € HT sur 4 ans),
- Lot 2 : 130 000 € HT (520 000 € HT sur 4 ans),
- Lot 3 : 80 000 € HT (320 000 € HT sur 4 ans).

S'agissant du lot n°4, le montant maximum de la période courant jusqu'au 31 décembre 2021 est fixé à 70 000 € HT. Le montant maximum pour la période éventuelle de reconduction du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'élève à 170 000 € HT.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à la date limite de remise des offres fixée au 8 juillet 2021, 1 offre a été remise par un même soumissionnaire pour l'ensemble des lots.

Il rappelle qu'en application de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, la décision d'attribution des « marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens », en l'occurrence 214 000 € HT au moment du lancement de la consultation, appartient à la Commission d'appel d'offres (CAO).

Après avoir analysé l'unique offre remise au regard des critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la CAO, qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2021, a décidé d'attribuer les lots n°1 et 4 à la société EXCOFFIER RECYCLAGE S.A.S.

Monsieur le Président indique que s'agissant des lots n°2 et 3, la CAO a constaté l'infructuosité du marché en raison du caractère inacceptable de la seule proposition déposée. En effet, le montant estimatif de celle-ci excédait le montant maximum annuel du lot n°2. Quant au lot n°3, l'offre dépassait substantiellement le prix unitaire estimé. Aussi, la proposition excédait les crédits budgétaires affectés aux lots n°2 et 3. Il est donc envisagé de relancer les deux lots selon une procédure qui reste encore à déterminer au regard des besoins de la collectivité et des dispositions du Code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 30 SEP. 2021

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_97-DE

2021-97 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES FLUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES DE VERRE, CARTONS ET MULTIMATERIAUX

Monsieur le Président propose en conséquence au Conseil communautaire d'attribuer les lots n°1 et 4 de la consultation au soumissionnaire désigné par la Commission d'appel d'offres et de constater le caractère infructueux des lots n°2 et 3. Afin de ne pas retarder l'attribution de ces deux derniers lots, il propose par ailleurs à l'Assemblée de l'autoriser dès à présent à conclure les marchés publics correspondants.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'écarter pour le lot n°2 « Collecte et transport des matériaux recyclables issus du flux multi-matériaux » et le lot n°3 « Collecte et transport des cartons » l'offre de l'unique soumissionnaire EXCOFFIER RECYCLAGE S.A.S. en raison de son caractère inacceptable, et constate en conséquence le caractère infructueux de ces deux lots
- **AUTORISE** :
 - Monsieur le Président à signer le lot n°1 « Collecte, transport et rechargement du verre » et le lot n°4 « Tri et conditionnement des matériaux recyclables issus de la collecte sélective hors verre » avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE S.A.S.
 - Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des lots ci-après de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de collecte, transport et traitement des flux issus des collectes sélectives de verre, cartons et multi-matériaux, dont le montant maximum annuel est fixé comme suit :
 - Lot n°2 « Collecte et transport des matériaux recyclables issus du flux multi-matériaux » : 130 000 € HT
 - Lot n°3 « Collecte et transport des cartons » : 80 000 € HT
 - Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui serait relative aux 4 lots susvisés, en ce compris les modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant maximum annuel initial du marché

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

30 SEP. 2021

